

tenue sous la présidence de Monsieur RIOU, assisté(e)
de Madame BERGERAT et Madame CELINO, Conseillères
En présence de Madame COURTOIS, Rapporteure publique
Madame RANWEZ, Greffière

09 heures 00

01) DOSSIER N° 2301253 RAPPORTEURE: Madame Sophie BERGERAT

Titre de l'affaire Arrêté du 12 décembre 2022 par lequel le préfet du Nord a refusé de délivrer un titre de séjour, lui a fait obligation de quitter le territoire français dans un délai de trente jours et a fixé le pays de destination

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur X	Maître MARSEILLE Héloïse (Cour)
Défendeur	PREFECTURE DU NORD	M. le Préfet
Observateur	OFFICE FRANCAIS DE L'IMMIGRATION ET DE L'INTÉGRATION	Directeur

02) DOSSIER N° 2303655 RAPPORTEURE: Madame Sophie BERGERAT

Titre de l'affaire Arrêté du 20 mars 2023 par lequel le préfet du Nord a refusé de délivrer un titre de séjour, lui a fait obligation de quitter le territoire français avec un délai de trente jours, a fixé le pays de destination et lui a interdit le retour sur le territoire français pour une durée d'un an

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame X	AARPI PANTONE AVOCATS
Défendeur	PREFECTURE DU NORD	CABINET CENTAURE AVOCATS
Observateur	OFFICE FRANCAIS DE L'IMMIGRATION ET DE L'INTÉGRATION	Directeur

09 heures 00

03)	DOSSIER N° 2303714	RAPPORTEURE: Madame Sophie BERGERAT
Titre de l'affaire	Demande d'annulation de l'arrêté du 20 mars 2023 par lequel le préfet du Nord a refusé de délivrer un titre de séjour, lui a fait obligation de quitter le territoire dans un délai de trente jours et a fixé le pays de destination de la mesure d'éloignement avec une interdiction de retour sur le territoire français pour une période d'un an.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur X	AARPI PANTONE AVOCATS
Défendeur	PREFECTURE DU NORD	CABINET CENTAURE AVOCATS
Observateur	OFFICE FRANCAIS DE L'IMMIGRATION ET DE L'INTÉGRATION	Directeur
04)	DOSSIER N° 2305901	RAPPORTEUR: Monsieur Jean-Michel RIOU
Titre de l'affaire	Arrêté du 5 juin 2023 par lequel le préfet du Nord a refusé de délivrer un titre de séjour, lui a fait obligation de quitter le territoire français dans un délai de trente jours et a fixé le pays de destination	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur X	ALPHA AVOCATS - BONNET & BAUDUIN ASSOCIÉS
Défendeur	PREFECTURE DU NORD	M. le Préfet
05)	DOSSIER N° 2308458	RAPPORTEURE: Madame Cyndra CELINO
Titre de l'affaire	Arrêté du 21 août 2023 par lequel le préfet du Pas de Calais a refusé de délivrer un titre de séjour, lui a fait obligation de quitter le territoire français dans un délai de trente jours et a fixé le pays de destination	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur X	Maître MEZINE Nafa (Cour)
Défendeur	PREFECTURE DU PAS DE CALAIS	M. le Préfet

09 heures 00

06) DOSSIER N° 2308900 RAPPORTEURE: Madame Cyndra CELINO

Titre de l'affaire Arrêté du 15 septembre 2023 par lequel le préfet du Pas-de-Calais a refusé de délivrer un titre de séjour, lui a fait obligation de quitter le territoire français dans un délai de trente jours et a fixé le pays de destination

Nom des parties

Demandeur Monsieur X

Défendeur PREFECTURE DU PAS DE CALAIS

Représentants des parties

Maître HOMEHR Jean-Charles (Cour)

M. le Préfet

07) DOSSIER N° 2308948 RAPPORTEURE: Madame Cyndra CELINO

Titre de l'affaire Arrêté du 27 septembre 2023 par lequel le préfet du Nord a refusé de délivrer un titre de séjour, lui a fait obligation de quitter le territoire français dans un délai de trente jours et a fixé le pays de destination

Nom des parties

Demandeur Madame X

Défendeur PREFECTURE DU NORD

Représentants des parties

Maître DALIL ESSAKALI Moulay Abdeljalil (Cour)

CABINET CENTAURE AVOCATS

Arrêté le 17/01/2025

Le président du tribunal